

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/1140 5 April 2017

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : Autriche

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1140^e séance plénière)

1. Date: mercredi 5 avril 2017

Ouverture: 15 h 35 Clôture: 18 heures

2. <u>Président</u>: Ambassadeur C. Koja

Ambassadeur K. Kögeler

Avant d'aborder l'ordre du jour, au nom du Conseil permanent, le Président a exprimé ses condoléances à la Fédération de Russie suite à l'explosion survenue dans une rame de métro à Saint-Pétersbourg le 3 avril 2017. La Fédération de Russie a remercié le Président et les délégations pour leurs expressions de sympathie (PC.DEL/456/17).

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : POINT SUR LA SITUATION DANS L'EST DE

L'UKRAINE

 OBSERVATIONS LIMINAIRES DU DIRECTEUR POLITIQUE DU MINISTÈRE FÉDÉRAL AUTRICHIEN POUR L'EUROPE, L'INTÉGRATION ET LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, L'AMBASSADEUR ALEXANDER MARSCHIK

- DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE
- POINT FAIT PAR LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE EN UKRAINE ET AU SEIN DU GROUPE DE CONTACT TRILATÉRAL, L'AMBASSADEUR MARTIN SAJDIK
- POINT FAIT PAR L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATION DE L'OSCE EN UKRAINE

 DÉCLARATION DU DIRECTEUR RÉGIONAL POUR L'EUROPE ET L'ASIE CENTRALE DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, M. PATRICK VIAL

Directeur politique du Ministère fédéral autrichien pour l'Europe, l'intégration et les affaires étrangères (PC.DEL/458/17), Secrétaire général, Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral. Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, Directeur régional pour l'Europe et l'Asie centrale du Comité international de la Croix-Rouge (PC.DEL/470/17 OSCE+), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/467/17), Fédération de Russie (PC.DEL/457/17), Suisse (PC.DEL/475/17 OSCE+), Turquie (PC.DEL/461/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/462/17), Canada (PC.DEL/469/17 OSCE+), Kazakhstan, Biélorussie, Norvège (PC.DEL/479/17), Géorgie (PC.DEL/464/17 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/460/17 OSCE+), Ukraine (annexe 1), Autriche (annexe 2)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 6 avril 2017 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/1140 5 April 2017 Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

1140^e séance plénière

Journal nº 1140 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président,

Nous souhaitons tout d'abord remercier la Présidence d'avoir organisé la séance spéciale du Conseil permanent de ce jour ainsi que nos distingués intervenants pour leurs contributions à notre débat et les évaluations dont ils nous ont fait part.

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Conseil permanent en janvier, l'Ambassadeur Martin Sajdik avait souligné que la sécurité était essentielle pour progresser sur les questions politiques, humanitaires et économiques. Aujourd'hui, la sécurité figure à nouveau au cœur du débat et constitue une source de profonde préoccupation.

De fait, la sécurité, à commencer par un cessez-le-feu global et durable, est la toute première disposition figurant dans chacun des trois accords de Minsk, à savoir le Protocole du 5 septembre 2014, le Mémorandum du 19 septembre 2014 et l'Ensemble de mesures du 12 février 2015, au titre desquels l'Ukraine et la Fédération de Russie ont toutes deux assumé leurs obligations en recourant aux bons offices de l'OSCE. À notre plus grand regret, en deux ans et demi, nous n'avons pas constaté, de la part de la Russie, de volonté politique de commencer à appliquer les accords de Minsk en instaurant et en maintenant le régime du cessez-le-feu.

Ayant procédé, au cours de la seule année 2016, à plus de 16 000 bombardements (dont 5 000 en utilisant des armes lourdes proscrites par les accords de Minsk), les forces russes hybrides ont commencé cette année par une nouvelle escalade des hostilités qui s'accompagne d'initiatives politiques du Kremlin prises en violation des accords de Minsk.

Au cours de ces trois derniers mois seulement (du 1^{er} janvier au 4 avril), 75 militaires ukrainiens ont perdu la vie et 517 ont été blessés. Les bombardements auxquels les forces russes hybrides procèdent ciblent délibérément les zones résidentielles et l'infrastructure civile critique, mettant des vies en danger et conduisant des milliers de personnes au bord de la catastrophe humanitaire. Ces deux derniers mois (du 1^{er} février au 27 mars), 574 bombardements ont ciblé des lieux habités par des civils et quatre autres sites d'infrastructures civiles critiques ont été endommagés. Les souffrances des habitants d'Avdiivka et de ses faubourgs, qui n'ont ni électricité, ni eau ni chauffage en raison des bombardements, ont été évoquées à plusieurs reprises lors de séances du Conseil permanent,

y compris à la séance spéciale du 31 janvier convoquée à la demande de la délégation ukrainienne.

Nous avons accueilli avec satisfaction l'accord intervenu au sein du Groupe de contact trilatéral le 29 mars concernant le renouvellement de l'engagement en faveur d'un cessez-le-feu global et durable à compter du 1^{er} avril. Le Président et commandant en chef ukrainien Petro Porochenko a donné l'ordre correspondant aux forces armées du pays et les militaires ukrainiens ont communiqué à la MSO les informations concernant les armements. Cependant, depuis le 1^{er} avril, nous relevons à nouveau régulièrement des violations du cessez-le-feu commises par les forces russes hybrides, y compris en recourant à des armes proscrites par les accords de Minsk, bien qu'elles soient de moindre intensité qu'au cours des semaines précédentes. Ces deux derniers jours, les 3 et 4 avril, deux soldats ukrainiens ont été tués et dix blessés au cours de bombardements.

Distingué(e)s collègues,

Il est absolument clair pour tous, sur la base des faits, que les offensives militaires et les bombardements intensifs et réguliers par les formations armées illégales dans le Dombass n'auraient pas été possibles sans l'afflux constant d'armes et de personnel militaire russes ainsi que de mercenaires formés par leurs soins à travers le segment incontrôlé de la frontière d'État ukraino-russe. Les militaires russes ont transformé la zone du Dombass touchée par le conflit en un terrain d'essais de leur matériel militaire. La MSO a fait savoir qu'elle avait répertorié des armes et du matériel exclusivement russes, dont le système de brouillage R-330 « Zhitel », le système de lance-roquettes lourd « Bouratino », les lance-roquettes portatifs « Shmel » et « Grad-P », ainsi que le véhicule aérien sans pilote (UAV) « Orlan-10 ». La liste effective de ces armes est sensiblement plus longue. Ce matin, des militaires ukrainiens ont trouvé un UAV russe « Granat-1 » près de Svitlodarsk.

Le segment non contrôlé de la frontière permet à la Fédération de Russie de fournir à ses forces dans le Dombass dépendant d'un même commandement et d'une même chaîne logistique des centaines de lance-roquettes multiples (LRM), chars, canons automoteurs et véhicules blindés, ainsi que des camions-citernes et des wagons de chemin de fer chargés de munitions et de fournitures militaires. Il s'agit de centaines de milliers de tonnes de munitions de tous calibres ! C'est cet approvisionnement qui alimente les énormes pertes en vies humaines et la destruction de l'infrastructure et des logements civils, des écoles et des hôpitaux.

La Russie persiste dans ses tentatives de dissimuler soigneusement ses pertes militaires dans la guerre hybride qu'elle mène contre l'Ukraine dans le Dombass. Or, la Mission d'observation de l'OSCE à deux postes de contrôle frontaliers russes signale fréquemment le passage de groupes de personnes en uniforme militaire, d'ambulances russes et de camionnettes portant l'inscription « Gruz 200 », le code militaire russe pour désigner du personnel militaire mort au combat. Ces constations ne peuvent donner qu'une bien piètre indication de ce qui se passe le long des 400 km du segment non contrôlé de la frontière d'État ukraino-russe.

Il n'est guère possible d'éteindre un incendie lorsqu'une partie y remet constamment du bois. Pour une véritable désescalade dans le Dombass, la Russie doit cesser d'approvisionner militairement la région et commencer à retirer ses troupes, ses mercenaires, ses combattants et ses armes, comme elle s'y est engagée dans le cadre des accords de Minsk.

La sécurité et la désescalade passent également par un accès sans entrave de la MSO aux zones non contrôlées par le gouvernement et la liberté de circulation dans ces zones pour une observation et une vérification efficaces. La situation à cet égard ne s'est pas améliorée mais détériorée, comme il ressort des rapports de la MSO. Contrairement aux zones contrôlées par le gouvernement, où la liberté de circulation est restreinte essentiellement pour des raisons de sécurité, qu'il s'agisse de la présence de munitions non explosées et de mines ou des bombardements effectués par les forces russes hybrides, dans les zones qui ne sont pas sous le contrôle du gouvernement, Moscou et ses alliés imposent délibérément des restrictions pour dissimuler ce qui s'y passe. Les rapports hebdomadaires de la MSO sont très clairs à cet égard. L'année dernière, le Secrétaire général de l'OSCE a qualifié la destruction en vol des UAV à longue portée de l'OSCE dans les zones occupées du Dombass de stratégie d'« aveuglement de la MSO ». Force nous est de constater que la Russie poursuit sa stratégie de tromperie et de falsification des événements, les importantes restrictions imposées à la MSO dans ses activités d'observation et de vérification restant un élément indispensable de cette stratégie.

Monsieur le Président,

Au cours des séances du Conseil permanent de ces deux derniers mois, nous avons réagi avec une profonde préoccupation aux incidents graves, signalés dans les rapports ponctuels respectifs, dans le cadre desquels les observateurs de la MSO ont été soumis à des pressions et des intimidations dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk. Le nombre de ces incidents et le niveau de la menace, posée notamment par le recours à des armes à feu, ont rapidement augmenté après le 18 février, date à laquelle la Fédération de Russie a décidé de reconnaître les soi-disant « documents » publiés par ses alliés dans le Dombass, de mettre pleinement en circulation la monnaie russe dans les zones occupées du Dombass et de donner son feu vert à la saisie des entreprises ukrainiennes dans ces zones et à la prétendue « frontière d'État » le long de la ligne de contact, annoncée par les formations armées illégales soutenues par la Russie dans le Donetsk. La partie russe a pris des mesures délibérées visant à compromettre le volet politique des accords de Minsk, en plus des violations continues des dispositions de sécurité, et ces mesures ont eu des conséquences négatives très importantes, influant aussi sur les activités de la MSO, l'affectation de ses observateurs et la sécurité de ces derniers. Ces mesures vont dans le même sens que l'approbation par la Fédération de Russie de l'organisation illégale des prétendues « élections » dans les zones occupées du Dombass en novembre 2014, faisant fi des appels de la communauté de l'OSCE à s'abstenir de prendre des mesures contraires aux accords de Minsk et réduisant les perspectives d'un règlement pacifique.

En particulier, la société Ukrenergo continue actuellement à opérer dans le cadre de la législation ukrainienne dans les zones non contrôlées par le gouvernement après que les formations armées illégales eurent tenté de s'emparer de ses bureaux l'an dernier. Ayant pris conscience des conséquences possibles d'une saisie qui perturberait l'approvisionnement en électricité, Moscou a alors fait avorter cette tentative. Vu qu'elle a maintenant saisi des douzaines d'entreprises ukrainiennes en entraînant une perturbation des chaînes industrielles et logistiques, le licenciement probable de personnel et une nouvelle détérioration de la

- 4 -

situation humanitaire, Moscou a, de toute évidence, considéré ces conséquences négatives comme souhaitables pour ses propres desseins politiques.

Distingué(e)s collègues,

La situation humanitaire dans la zone du Donbass touchée par le conflit, qui est en proie aux hostilités et à la violence fomentées par les forces russes hybrides, est extrêmement préoccupante. La situation de la population a été aggravée par l'expulsion hors des zones occupées des ONG internationales et ukrainiennes qui distribuaient une assistance humanitaire considérable. La Russie fait peu de cas de son engagement pris à Minsk en ce qui concerne la fourniture d'aide humanitaire conformément au mécanisme international en envoyant à la place de soi-disant « convois humanitaires » en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ainsi que des principes du droit humanitaire international. Les accords conclus dans le cadre du format Normandie en 2015 à propos de la levée de toutes les restrictions aux opérations des organisations humanitaires dans les zones non contrôlées par le gouvernement ont été bafoués par Moscou et ses sbires. Les personnes détenues illégalement dans ces zones se voient refuser la visite d'organisations internationales, dont le CICR. Ainsi, dans le cadre d'une surveillance des détentions en 2016–2017, le CICR a effectué 106 visites dans la zone contrôlée par le gouvernement, alors que trois visites seulement ont autorisées par les structures illégales dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk.

Actuellement, les formations armées illégales détiennent 121 otages, en des lieux qui ne sont connus exactement que pour la moitié d'entre eux. En outre, la Russie retient derrière les barreaux au moins 17 prisonniers politiques ukrainiens et plus de 27 en Crimée temporairement occupée. Nous soutenons sans réserve les principes élaborés par le HCR en ce qui concerne l'attestation de la volonté ou non de certaines personnes, privées de leur liberté dans le contexte du conflit, d'être transférées dans certaines zones (ou sur le territoire contrôlé par le gouvernement) après leur libération. L'Ukraine souhaite lancer le plus rapidement possible le processus de vérification et est alarmée par les manœuvres dilatoires de la part de la Russie et de ses sbires.

Nous sommes intéressés par une assistance du CICR pour un mécanisme de coordination sur la question des personnes portées disparues. Des centaines de personnes figurent sur la liste de l'Ukraine. Les progrès sont entravés par le fait que Moscou refuse toute participation à un tel mécanisme en prétendant cyniquement qu'elle n'est pas impliquée dans ce qu'elle appelle le « conflit interne ukrainien ».

Monsieur le Président,

Alors que la Fédération de Russie continue de compromettre les volets sécuritaire, politique et humanitaire des accords de Minsk, permettez-moi de répéter que la crise en Ukraine et dans son voisinage a été déclenchée par l'occupation illégale de la péninsule ukrainienne de Crimée par la Russie. Aux fins du rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ainsi que du respect des principes de l'Acte final de Helsinki et des engagements de l'OSCE, il faut que la Russie cesse d'occuper la Crimée en réaffirmant l'inviolabilité des frontières des États.

Nous réaffirmons également que la MSO doit bénéficier d'un accès sûr et sécurisé à l'ensemble de l'Ukraine pour s'acquitter de son mandat. Nous regrettons que la Fédération de Russie continue de refuser à la MSO l'accès à la péninsule ukrainienne de Crimée sur fond de multiples cas signalés d'oppression et de violations graves et systématiques des droits de l'homme par les autorités russes d'occupation. Nous apprécions à leur juste valeur les activités de la Mission de surveillance des droits de l'homme des Nations Unies en Ukraine, qui continue à s'efforcer d'informer la communauté internationale de la situation et des développements sur le terrain alors qu'il lui est refusé d'y être présente en permanence.

Monsieur le Président,

Les décisions prises à Moscou ont déclenché une agression russe contre l'Ukraine et il faudra que des décisions soient prises à Moscou pour mettre fin à la crise et la résoudre pacifiquement dans le plein respect du droit international et des principes de l'Acte final de Helsinki. Les mesures pratiques, en attente d'exécution, sont claires et ont été approuvées par la Russie dans les accords de Minsk : cessez-le-feu global et durable, retrait des armes lourdes de la ligne de contact et du territoire de l'Ukraine, entière liberté de circulation et observation sans entrave par la MSO, instauration d'une observation permanente par l'OSCE sur le segment non contrôlé de la frontière d'État ukraino-russe pour vérifier que la fourniture illégale d'armes, de combattants et de munitions par la Russie a cessé. L'acceptation par la Russie de la transparence et de la vérification sur ces segments de la frontière constituera un test décisif des intentions réelles de progresser dans la voie d'un règlement pacifique du conflit. Nous comptons que Moscou cessera d'empêcher la libération des otages et des personnes détenues illégalement ainsi que la levée de toutes les restrictions sur les opérations des organisations humanitaires dans les zones non contrôlées par le gouvernement. Les entreprises ukrainiennes volées doivent être replacées sous la juridiction de l'Ukraine. La création d'un environnement de sécurité propice à la tenue d'élections locales conformément à la législation ukrainienne et aux normes internationales sous observation de l'OSCE/BIDDH exige que la Russie se retire de bonne foi de la zone qui est sous son contrôle dans le Donbass. Il ne s'agirait pas d'une question de « bonne volonté » de la part de la Russie mais d'une question de mise en œuvre des engagements souscrits par la Fédération de Russie. Jusqu'ici, la Russie a agi en contradiction avec ses engagements. Pour ce qui concerne l'Ukraine, nous demeurons pleinement attachés à la mise en œuvre des accords de Minsk.

En conclusion, la délégation de l'Ukraine exhorte à nouveau la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international et à annuler l'occupation illégale de la péninsule de Crimée, qui fait partie de l'Ukraine.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/1140 5 April 2017 Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

1140^e séance plénière

Journal nº 1140 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Ce fut un bon débat. Nous sommes reconnaissants à nos invités de leurs contributions et aux délégations de leur participation active. La crise en Ukraine et dans son voisinage restera au centre des préoccupations. Nous veillerons à ce que ce débat inspire les efforts que nous déployons pour faire face à la crise. Permettez-moi de présenter les observations finales de la Présidence :

Nous sommes profondément préoccupés par la persistance de la violence et de l'emploi d'armes lourdes dans l'est de l'Ukraine. Nous nous associons à l'appel lancé par de nombreuses délégations en faveur du plein respect du cessez-le-feu renouvelé, tel qu'il a été confirmé à nouveau par le Groupe de contact trilatéral le 29 mars 2017, ainsi que de l'application intégrale des accords de Minsk.

Nous avons tous déploré les souffrances de la population civile et l'impact humanitaire dévastateur de la crise. Conjointement avec les ambassadeurs Sajdik et Apakan et avec les acteurs humanitaires internationaux sur le terrain, nous exhortons à cesser immédiatement les hostilités, à mettre fin au bombardement de zones habitées, à augmenter le nombre des points de passage sur la ligne de contact, à accroître la liberté de circulation et à déminer. Il faudrait en outre faciliter l'assistance humanitaire et donner aux organisations humanitaires internationales pleinement accès aux zones touchées par le conflit.

Nous nous associons à l'appel lancé par les ambassadeurs Apakan et Sajdik en faveur de l'adoption de mesures urgentes, comme la création de zones sûres, afin de garantir la sureté d'infrastructures critiques de manière à réduire le risque de dommages écologiques et environnementaux.

Nous tenons à réaffirmer le plein appui au travail de la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) exprimé par toutes les délégations et aussi notre gratitude à l'Observateur en chef et à tout le personnel de la MSO, qui travaillent dans des conditions difficiles.

Les menaces à l'encontre des membres de la MSO, les restrictions à leur liberté de circulation ainsi que la destruction de biens de l'OSCE ont été condamnées. Les membres de

- 2 -

la MSO doivent bénéficier d'un accès sûr et sécurisé à l'ensemble de l'Ukraine pour s'acquitter de leur mandat. Nous comptons que l'on respectera cet engagement, y compris en créant les conditions voulues pour établir d'autres bases de patrouille avancées et centres de patrouille.

Nous nous associons aux délégations qui ont demandé que les incidents visant la MSO fassent l'objet d'enquêtes appropriées. Les responsables doivent répondre de leurs actes. Nous devons étudier de nouveaux mécanismes, fondés sur les expériences internationales comme les commissions militaires conjointes et les mécanismes d'intervention en cas d'incident en vue de renforcer la responsabilisation, de résoudre les différends et d'instaurer la confiance.

Nous devons tous nous manifester publiquement et soutenir notre Mission. En outre, les actions et les déclarations compromettant le travail ainsi que la sécurité et la sûreté des observateurs ne sont pas acceptables.

Afin de renforcer la sécurité, nous soutenons les appels lancés aux parties pour qu'elles intensifient et accélèrent le processus de désengagement conformément aux dispositions de la Décision-cadre du Groupe de contact trilatéral relative au désengagement des forces et du matériel, en date du 21 septembre 2016.

Comme de nombreuses délégations, nous soutenons les efforts déployés dans le cadre du format Normandie pour contribuer à un règlement pacifique du conflit.

Nous sommes rassurés par le soutien exprimé en faveur du rôle central du Groupe de contact trilatéral, secondé par ses groupes de travail, dans la facilitation de la mise en œuvre pratique des accords de Minsk. Les délégations ont confirmé à nouveau leur plein appui au Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE et aux coordonnateurs des quatre groupes de travail. Nous tenons en outre à exprimer notre gratitude pour les bons offices rendus par la Biélorussie en accueillant les réunions.